



40 place de la Mairie
01200 ÉLOISE, Haute-Savoie

Tél : 04 50 48 30 06
mairie@eloise.fr
www.eloise.fr

PROCÈS-VERBAL du Conseil Municipal du 12/10/2023

PRESENTS : M. CURTENAZ, J.C. GODARD, P. CHAILLOU, E. CASENOVE, P. MESSERLI, Y. LEGER, P. PITHIOUD, A. BERTRAND, P. CASAZZA, C. BORGEAT, N. AUDET, F. BACHMANN.

ABSENTS EXCUSES : D. CLERC (donne pouvoir à J.C. GODARD), B. GARCIA (donne pouvoir à E. CASENOVE)

ABSENTE : V. BERTHIER (à rejoint la séance à 19h45).

Convocation du 05/10/2023

Ouverture de la séance : 19h00

Clôture de la séance : 20h00

Secrétaire de séance : Anne BERTRAND

Auxiliaire : Vanessa BARBIERI (agent)

ORDRE DU JOUR :

- Approbation du dernier compte rendu ;
- Renouvellement de la conduite d'Adduction en Eau Potable (AEP) – Chemin du Pendu et rue de la Gravière ;
- Fibre optique – Convention d'installation, de gestion, d'entretien et de remplacement des lignes à intervenir avec la société ALTITUDE INFRA HAUTE-SAVOIE ;
- Questions et informations diverses.

UNE MINUTE DE SILENCE EST OBSERVEE EN HOMMAGE A MR RENE CLERC MEMBRE DU CCAS DE 2008 A 2020.

APPROBATION DU DERNIER PROCES-VERBAL :

Le compte rendu du 10 juillet dernier est adopté à l'unanimité.

RENOUVELLEMENT DE LA CONDUITE D'ADDUCTION EN EAU POTABLE (AEP) – CHEMIN DU PENDU ET RUE DE LA GRAVIERE : DEL01102023.

Jean Claude GODARD, 2^{ème} Adjoint, expose aux conseillers qu'il est nécessaire de procéder au renouvellement de la conduite d'adduction en eau potable pour un tronçon d'environ 450ml situé chemin du Pendu et rue de la Gravière.

Il donne lecture de la lettre de commande de prestations intellectuelles de l'entreprise Profil Etude pour la Maîtrise d'Œuvre du dossier.

Le taux de rémunération est fixé à 7,50% du montant HT des travaux pour lesquels l'estimatif est à ce jour établi à 177 000€ HT.

Philippe CASAZZA demande si une mise en concurrence a été faite en faisant établir d'autres devis. Jean-Claude GODARD répond que non.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Décide :

- D'APPROUVER le lancement du projet de renouvellement de la conduite tel qu'énoncé,
- D'AUTORISER le Maire à signer la lettre de commande de prestation de Profils Etude.

ADOPTÉ :

A l'unanimité des membres
présents et représentés

FIBRE OPTIQUE – CONVENTION D'INSTALLATION, DE GESTION, D'ENTRETIEN ET DE REMPLACEMENT DES LIGNES A INTERVENIR AVEC LA SOCIETE ALTITUDE INFRA HAUTE-SAVOIE : DEL02102023.

Patrick CHAILLOU informe le Conseil Municipal qu'il a été pris contact avec le SYANE en charge du déploiement du réseau de la fibre optique afin de permettre le raccordement des bâtiments communaux à vocation locatif.

Il en résulte que pour les immeubles de trois 3 logements et plus ; il est nécessaire de signer une convention avec la société ALTITUDE INFRA HAUTE-SAVOIE, délégataire du SYANE, en charge de la réalisation des travaux.

Il est rappelé que la convention type préremplie a été transmise aux élus en amont de la présente séance afin qu'ils en prennent connaissance ; les bâtiments éventuellement concernés y figuraient.

Patrick CHAILLOU dit que finalement, seulement deux bâtiments communaux pourraient être concernés par ces travaux de raccordement :

- Bâtiment dit de la Cure comportant 4 logements ;
- Bâtiment du groupe scolaire « La prairie » considérant les besoins pour l'école, la bibliothèque et le logement.

Il expose que les travaux consisteront à installer un boîtier intermédiaire dans les parties communes du bâtiment pour permettre à chaque local d'avoir un accès indépendant.

Il précise que pour les bâtiments construits avant 1997, il est demandé de fournir un Dossier Technique Amiante (DTA), il sera donc nécessaire de faire réaliser un diagnostic amiante uniquement pour l'école puisque le bâtiment de « la Cure » a subi des travaux de réhabilitation en 2016.

*Anne BERTRAND demande si l'école peut aussi être concerné par l'installation du boîtier.
Patrick CHAILLOU répond par l'affirmative.*

Il est rappelé que conformément l'article 10 de la convention, en outre des frais de réalisation de diagnostic amiante, la collectivité n'aura aucune charge financière à supporter pour cette installation.

Le Conseil Municipal est invité à délibérer.

Les conseillers, après en avoir débattu,

Décident :

- D'ACCEPTER les termes de la convention proposée,
- De VALIDER le raccordement des bâtiments du groupe scolaire et de « la Cure »,
- D'AUTORISER le Maire à signer la convention ainsi que tous documents s'y afférant,
- De TRANSMETTRE tous documents techniques et notamment les Dossiers Techniques Amiante (DTA), si besoin.

ADOPTÉ :

A l'unanimité des membres
présents et représentés

INFORMATIONS / QUESTIONS DIVERSES :

Le Conseil Municipal est informé :

- Jean Claude GODARD indique que l'entreprise SIGNAUX GIROD doit procéder au marquage au sol d'une place pour personne à mobilité réduite (PMR) à l'école. Il précise que l'emplacement sera situé à côté de la porte de la chaufferie de l'école.
Philippe CASAZZA demande si il n'aurait pas été plus judicieux de choisir un emplacement à proximité du portail puisque les éventuels utilisateurs de cet emplacement seront les parents d'enfants porteur de handicap.
Jean Claude GODARD dit que les travaux ne sont pas encore réalisés et qu'il est encore possible de modifier l'emplacement si cela ne convient pas.

Valérie BERTHIER, rejoint la séance.

- Jean Claude GODARD indique des travaux de déploiement de la fibre optique sont en cours, l'entreprise SCTP est en charge du Génie Civil.
Ces travaux permettront aux administrés de demander leurs raccordements au réseau fibre optique.

- Patrick CHAILLOU informe l'assemblée de l'avancement des chantiers et projet en cours :
 - Groupe Scolaire : La fabrication du monte-escalier est en cours de finalisation ; le matériel en provenance d'Autriche devrait être mis en livraison à compter du 11 novembre.
L'installation est prévue pour le mercredi 22 novembre 2023, il précise que des réglages devront éventuellement être finalisés le lendemain matin sans que cela ne perturbe le bon fonctionnement de l'école.
 - Groupe Scolaire : L'entreprise MESSIER interviendra pendant les vacances de la Toussaint pour remplacer la porte d'entrée de l'école.
 - Musée Paysan :
 - ↳ Carrelage : Les travaux sont quasiment terminés, il reste les joints de portes à réaliser ainsi que des enduits.
 - Maison des Hameaux : Le dossier de consultation des entreprises pour la reconfiguration et la mise en accessibilité du bâtiment a été déposé sur la plateforme AWS-Achat, portail des Marchés Publics le 10 octobre 2023 à 16h00.
Le dossier est consultable et téléchargeable sur la plateforme jusqu'au 6 novembre à 12h00, date de fin de consultation et de soumission des offres par les entreprises.
Il précise que le dossier a déjà fait l'objet de 38 visites sur la plateforme et que 26 entreprises ont retiré le dossier avec l'intention de soumissionner sous réserve de l'étude du dossier.
 - Boulangerie : Le dossier de consultation est quasiment terminé, la mairie est dans l'attente de sa transmission par le Maître d'œuvre. Il conviendra d'ajuster le dossier et notamment les dates de début et de fin de consultation.
Il explique aux membres du Conseil qu'il a été décidé lors d'une réunion avec l'architecte de ne pas lancer deux consultations en même temps afin d'apporter plus de visibilité à chaque chantier.
La consultation devrait donc commencer à la fin de la consultation du dossier relatif à la Maison des Hameaux, à savoir début novembre et devrait être en ligne pour une durée approximative d'un mois soit jusqu'à début décembre.
Concernant ENEDIS, le dossier de demande de nouveau raccordement pour un tarif jaune est un dossier complexe qui a été effectué par le secrétariat de mairie.
 - Espace animation : Un projet d'extension d'environ 50m² à l'arrière de l'espace animation est envisagé afin d'aménager un local de stockage et de rangement permettant d'entreposer les barnums ainsi que les tables et les chaises qui ne sont pas utilisées lors de manifestations.
Il fait savoir qu'un premier chiffrage d'environ 70 000€ a été fait par le cabinet d'architecte en charge du projet.
Philippe CASAZZA demande si le Conseil Municipal a validé ce projet.
Patrick CHAILLOU répond que pour le moment le projet a été validé uniquement par la commission travaux qui s'est réuni la veille.
Il précise qu'en cas de travaux, il sera nécessaire de procéder à la mise en accessibilité du bâtiment :
 - ↳ Accès à la scène / Estrade : Un devis a été demandé pour la mise en place d'une plateforme monte-escalier permettant d'accéder à la scène pour les personnes à mobilité réduite. Le montant du devis est d'approximativement de 13 000€ ;
 - ↳ WC adapté aux normes PMR : Il est nécessaire d'inverser l'ouverture de la porte des WC ;
 - ↳ WC : Ils ne sont actuellement pas adaptés aux normes PMR ; ces toilettes étant inutilisés, il est envisagé de les condamner ;
 - ↳ Bar : Il faudrait descendre le bar pour le rendre accessible aux personnes à mobilité réduite ;
 - ↳ Entrée : Un tapis adapté aux normes PMR doit être acquis en remplacement de celui existant ; concernant la marche extérieure, elle pourrait être résorbée grâce à une réfection de l'enrobé.
- Marcelle CURTENAZ informe le Conseil Municipal que le logement T2 de la Fruitière a été attribué, le nouveau bail commencera à compter du 1^{er} novembre 2023.
- Marcelle CURTENAZ fait savoir qu'il a été procédé à trois embauches au sein de l'école à compter de septembre. Elle précise que ces recrutements ont été complexes notamment puisque l'agent recruté sur le poste d'agent périscolaire et d'entretien a démissionné durant sa période d'essai.
Les poste suivants ont été pourvus :
 - Poste d'ATSEM au sein de l'école suite à une modification de la répartition des effectifs des élèves de maternelles ;
 - Poste d'agent gestionnaire du périscolaire en vue du remplacement d'un agent placé en congé maternité d'octobre jusqu'à février ; ce recrutement en septembre a permis un tuilage avec les deux agents.

- Poste d'agent périscolaire et d'entretien en vue du remplacement d'une part de l'agent en charge des ménages qui a souhaité ne plus faire l'entretien ; et d'autre part suite une fin de mission de l'agent en charge du périscolaire qui a quitté la collectivité au 31 août 2023.
Ce poste a été de nouveau pourvu à la fin du mois de septembre.

➤ Calendrier :

- 17 octobre : Réunion publique de bilan à mi-mandat de l'intercommunalité Usse et Rhône à l'espace animation à 20h00.
- 18 octobre : Commission affaire scolaire
- 22 octobre : Marche et défis Apé'rose à l'espace animation en faveur d'octobre rose organisés en collaboration par deux associations d'Eloise.
 - Marche organisée par l'association du Tennis Club d'Eloise,
 - Défis organisés par l'association des Bambous
- 25 octobre : CCAS – Réunion pour la préparation des colis de Noël

L'ordre du jour étant épuisé, Mme la 1^{ère} Adjointe clôt la séance à 20h00.

LA SECRETAIRE DE SEANCE,
Anne BERTRAND

LA PRESIDENTE DE SEANCE,
Marcelle CURTENAZ